**Volonté des parents de PS/MS/CE1/CE2/CM1**

**de mettre leur(s) enfant(s) à l’école**

Le ministre de l’Éducation Nationale a indiqué que les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants reprennent les cours auraient la possibilité de ne pas les envoyer à l’école à condition que la continuité pédagogique soit assurée à distance.

**En ce qui vous concerne votre enfant (ouverture de l’école = conditions sanitaires remplies) : cocher la case**

□ Je l’enverrai à l’école à partir du **lundi 25 mai 2020**

□ J’opte pour la continuité pédagogique à distance

**Si vous avez prévu d’envoyer votre enfant à l’école (ouverture de l’école = gestes barrières garantis) : cocher la case**

1- Mon enfant devra bénéficier du service de restauration oui □ non □

2- Mon enfant devra bénéficier du transport scolaire oui □ non □

3- Mon enfant devra bénéficier de la garderie :

 Le matin □

 Le soir □

 Le mercredi □

**Mon enfant est en situation de handicap accompagné d’un AESH** oui □ non □